

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 2 février 2015 à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller François Thibault.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1 Demandes d'appui financier
 - a- Maison des Jeunes l'Entracte
 - 5.2 Rapport – Mairesse
 - 5.3 Adoption des dépenses – janvier 2015
 - 5.4 Correspondance
 - 5.5 Employés contractuels – contrat 2015
 - 5.6 Avis de motion - règlement – vente de garage
 - 5.7 Prolongement de mandat – design du bureau municipal – Michel Cadieux
 - 5.8 Prolongement de mandat – plans et devis - Julie Dagenais architecte
 - 5.9 Autorisation pour procéder à l'appel d'offres – rénovation du bureau municipal
 - 5.10 Allocation kilométrage
 - 5.11 Registre d'amiante dans les bâtiments municipaux – dépôt
6. Incendies et sécurité civile
 - 6.1 Rapport – conseiller
 - 6.2 Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
 - 6.3 Bilan des activités en incendies 2014 – dépôt – schéma de couverture de risques
 - 6.4 Formation du comité conjoint en incendie
 - 6.5 Dénonciation – entente pour les téléavertisseurs – Télé-page
 - 6.6 Achat – gants et cagoules
7. Travaux publics et assainissement des eaux
 - 7.1 Rapport - conseiller
 - 7.2 Règlement numéro 344-15 adoptant les prévisions budgétaires 2015 Régie Intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay
8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport
 - 8.1 Rapport - inspectrice
 - 8.2 Fondation Rues Principales – mandats
 - 8.3 Demande au Pacte rural – soutien au Comité Consultatif de Revitalisation
 - 8.4 Subvention pour l'acquisition d'une œuvre d'art
 - 8.5 Rencontre – Comité Consultatif de Revitalisation
9. Bibliothèque, culture et patrimoine
 - 9.1 Rapports – conseiller (ère)

15-02-26

- 9.2 Fête des bénévoles
 - 9.2.1 Dépenses
 - 9.2.2 Logistique
- 10. Loisirs et divertissement
 - 10.1 Rapports – conseiller
 - 10.2 Carnaval d'hiver– autorisation au règlement 286-11 – bruit
- 11. Varia
- 12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015

15-02-27

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 sans modification.

ADOPTÉ

4. Période de questions

Aucune question

5. Administration

5.1 Demande(s) d'appui financier

15-02-28

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

a - Maison des Jeunes l'Entracte 250 \$

ADOPTÉ

5.2 Rapport – Mairesse

Madame la mairesse Francine Daigle, présente le rapport des activités pour le dernier mois.

5.3 Adoption des dépenses – janvier 2015

15-02-29

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que les dépenses pour la période du 13 janvier 2014 au 2 février 2015 inclusivement, d'un montant total de 129 680.38 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

5.4 Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

5.5 Employés contractuels – contrat 2015

15-02-30

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à signer les contrats de service pour l'année 2015 de madame Odette Ste-Marie pour l'entretien ménager du bureau municipal et de la bibliothèque et de monsieur Jean-Yves Thibault, Ferme Jybault senc., pour l'aide aux travaux de voirie.

ADOPTÉ

5.6 Avis de motion - règlement – vente de garage

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Parent, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro 290-11 RMH299 ayant pour but de définir par résolution du conseil municipal deux dates par année pour organiser une vente de garage.

5.7 Prolongement de mandat – design du bureau municipal – Michel Cadieux

CONSIDÉRANT QUE la portée du mandat de monsieur Michel Cadieux designer a évolué;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte un volet de planification du bureau administratif et de la salle communautaire à l'étage en plus d'un suivi global du chantier jusqu'à la fin des travaux avec l'entrepreneur général et les sous-traitants;

EN CONSÉQUENCE,

15-02-31

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mandater monsieur Michel Cadieux designer pour le prolongement du mandat d'un montant de 5 000\$ plus les taxes.

ADOPTÉ

5.8 Prolongement de mandat – plans et devis - Julie Dagenais architecte

CONSIDÉRANT QUE le devis d'appels d'offres doit comprendre la totalité des travaux soumis en demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la portée des travaux intègre maintenant le remplacement des portes et de sa quincaillerie, les travaux de fondation et au sous-bassement et les joints de brique;

EN CONSÉQUENCE,

15-02-32

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De prolonger le mandat de madame Julie Dagenais architecte au montant de 2 500\$ plus les taxes afin d'inclure l'ensemble des travaux au devis d'appel d'offres.

ADOPTÉ

5.9 Autorisation pour procéder à l'appel d'offres – rénovation du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à des travaux de rénovation et d'amélioration au bâtiment du 204 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont inclus à l'intérieur du budget 2015 et de son programme triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention de Développement Économique Canada dans le cadre du *programme Initiative d'investissement local* (IIL) à la hauteur de 65 688\$;

CONSIDÉRANT QUE le projet est éligible à une subvention au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ)

EN CONSÉQUENCE,

15-02-33

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à procéder à un appel d'offres sur le site internet *Le Système Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec* (SEAO) et à l'affichage dans un journal pour la rénovation du bureau municipal.

ADOPTÉ

5.10 Allocation kilométrage

15-02-34

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De fixer l'allocation du kilométrage à 0.45 \$ pour l'année 2015 correspondant au plus récent taux de l'Assemblée nationale du Québec.

ADOPTÉ

5.11 Registre d'amiante dans les bâtiments municipaux – dépôt

Le directeur général monsieur Michel Morneau dépose le registre d'amiante pour le bâtiment situé au 204 rue Principale et celui au 6 rue de l'École.

6. Incendies et sécurité civile

6.1 Rapport – conseiller

Le rapport des activités du mois est effectué par monsieur le conseiller Sylvain Mallette.

6.2 Programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale; |
| CONSIDÉRANT QUE | ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence; |
| CONSIDÉRANT QU' | en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel; |
| CONSIDÉRANT QUE | ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence; |
| CONSIDÉRANT QUE | ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux; |
| CONSIDÉRANT QUE | la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme; |

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année selon la liste des besoins et ceci pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

15-02-35

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

6.3 Bilan des activités en incendies 2014 – dépôt – schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry demande aux municipalités de transmettre les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel régional d'activités;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à adopter par résolution un rapport d'activité annuel;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie, signé le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU'IL est de la responsabilité de la municipalité de Saint-Urbain-Premier de s'assurer que les actions et les échéanciers figurant au schéma soient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un rapport annuel d'activités fait partie intégrante des actions figurant au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des documents aux membres du Conseil a été effectué dudit rapport annuel d'activités;

EN CONSÉQUENCE,

15-02-36

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le bilan des activités en incendies 2014 faisant rapport des activités du Service des Incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

6.4 Formation du comité conjoint en incendie

CONSIDÉRANT QUE ce comité conjoint fait partie intégrante du contenu de l'entente de travail intervenue le 22 décembre 2014 entre les pompiers et la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT l'article 15 de cette entente mentionnant que le comité doit être formé dans les 60 jours de la mise en place de l'entente;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer les membres municipaux par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

15-02-37

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer monsieur le conseiller Sylvain Mallette, madame la mairesse Francine Daigle et monsieur le directeur général Michel Morneau à titre de membre du comité conjoint.

ADOPTÉ

6.5 Dénonciation – entente pour les téléavertisseurs – Télé-page

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec Télé-page pour le service de communication pour les téléavertisseurs vient à échéance le 19 mars 2015;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revoir les conditions au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

15-02-38

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De dénoncer la présente entente de service en communication pour l'utilisation de téléavertisseurs pour les pompiers auprès de Télé-page.

ADOPTÉ

6.6 Achat – gants et cagoules

15-02-39

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'acquisition de 6 paires de gants et de 6 cagoules de qualité supérieure pour les pompiers chez le fournisseur L'Arsenal CMP Mayer inc. pour un montant total de 762\$ plus les taxes et la livraison, l'ensemble selon la soumission 023416.

ADOPTÉ

7. Travaux publics et assainissement

7.1 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait un rapport des activités.

7.2 Règlement numéro 344-15 adoptant les prévisions budgétaires 2015 Régie Intercommunale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a été donné à une séance régulière tenue le 12 janvier 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et que ceux-ci renoncent à sa lecture;

15-02-40

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

ARTICLE 1

Qu'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier et il est par le présent règlement statué et ordonné ce qui suit
:

ARTICLE 2

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Que les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay pour l'exercice financier 2015, totalisant des revenus et des dépenses de l'ordre de 1 050 771.00 \$, comme il est indiqué au document déposé en annexe de ce règlement, pour faire partie intégrante du présent règlement soient et sont adoptées.

ARTICLE 4

Que le prix de l'eau pour l'année 2015 soit fixé à 0.3374 \$ du mètre cube.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, urbaniste OUQ,
Directeur général

Avis de motion : 12 janvier 2015

Adoption : 2 février 2015

Publication : 4 février 2015

Annexe du règlement numéro 344-15

(VOIR AU LIVRE OFFICIEL DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX)

8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport

8.1 Rapport – inspectrice

Le rapport des activités de l'inspectrice municipale est déposé.

8.2 Fondation Rues Principales – mandats

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de poursuivre les démarches d'accompagnement du Comité Consultatif de Revitalisation pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE différentes priorités ressortent des enjeux du comité;

CONSIDÉRANT QU' un sondage est une des priorités 2015 et vise à cerner les besoins et les préoccupations de la population à l'égard de trois thèmes soit les services et la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à signer une offre de service pour l'accompagnement du Comité de Consultatif de Revitalisation pour la préparation et l'organisation de deux rencontres de travail du comité au montant de 2 940\$ plus les taxes, l'ensemble selon l'offre de service de Fondation Rues Principales datée de novembre 2014.

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à signer une offre de service pour la préparation, la production et la compilation d'un sondage auprès de la population au montant de 4 740\$ plus les taxes, l'ensemble selon l'offre de service de Fondation Rues Principales datée de novembre 2014.

ADOPTÉ

8.3 Demande au Pacte rural – soutien au Comité Consultatif de Revitalisation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité octroie deux mandats à Fondation Rue Principales;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de revitalisation de la municipalité est éligible à une subvention au Pacte rural de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

EN CONSÉQUENCE,

15-02-42

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer une demande au Pacte rural de la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre de la démarche de soutien au Comité Consultatif de Revitalisation pour l'année 2015.

D'autoriser la mairesse madame Francine Daigle et monsieur le directeur général Michel Morneau à signer le formulaire de la demande.

ADOPTÉ

8.4 Subvention pour l'acquisition d'une œuvre d'art

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de rénovation du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment peut devenir une vitrine à différents types d'art servant à rendre visible les œuvres des artistes de la région;

15-02-43

Il est proposé par madame Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer la démarche d'acquisition d'une œuvre d'art dans le cadre des rénovations du centre municipal.

ADOPTÉ

8.5 Rencontre – Comité Consultatif de Revitalisation

Madame la mairesse Francine Daigle indique qu'une rencontre du comité aura lieu le 16 février 2015 à 19h au centre municipal. Les élus peuvent participer à cette rencontre.

9. Bibliothèque, culture et patrimoine

9.1 Rapports – conseiller (ère)

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités des comités.

9.2 Fête des bénévoles

9.2.1 Dépenses

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire souligner l'apport des nombreux bénévoles sur le territoire;

15-02-44

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Qu'une fête soit organisée à cet effet le 18 avril 2015 dans le cadre de la semaine de l'Action bénévole 2015 et qu'un budget de l'ordre de 7 400\$ soit dédié à l'organisation de cette activité.

Que madame la conseillère Nicole Sainte-Marie soit élue désignée pour agir à titre de responsable de cet événement et soit autorisée à prendre les décisions nécessaires à sa réalisation en support à la fête des bénévoles à Anne-Marie Samson.

9.2.2 Logistique

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-02-44

EN CONSÉQUENCE,

15-02-45

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De retenir les services de madame Anne-Marie Samson selon l'offre de service du 16 janvier 2015 au montant de 500\$ plus les taxes afin d'apporter un support logistique à la municipalité pour la réalisation de cet activité.

ADOPTÉ

10. Loisirs et divertissement

10.1 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait le rapport des activités du mois.

10.2 Carnaval d'hiver– autorisation au règlement 286-11 – bruit

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs organise une danse nocturne en plein-air dans le cadre du carnaval d'hiver 2015;

CONSIDÉRANT l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE cet article spécifie le type de bruit ainsi que les heures d'autorisation du bruit sans troubler la paix et la tranquillité des résidents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut accorder par résolution pour une fête municipale, au cas par cas, une autorisation particulière;

EN CONSÉQUENCE,

15-02-46

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le Carnaval de la municipalité de Saint-Urbain-Premier à déroger à l'article 23 du règlement 286-11 portant sur les nuisances, bruit occasionné par une activité musicale se terminant à 1h am le 8 février.

ADOPTÉ

11. Varia

12. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h35.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, urbaniste OUQ,
Directeur général